

224C0218
FR0000062184-DIV03

8 février 2024

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

IDSUD
(Euronext Growth Paris)

Le 6 février 2024, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique de rachat que la société IDSUD envisage de déposer sur ses propres titres¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres IDSUD sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par la société IDSUD le 6 février 2024.